

APPEL À PROJETS « Compostage collectif »

RÈGLEMENT



1/3 de nos déchets contenus dans les poubelles d'ordures ménagères sont compostables. Ce sont les biodéchets constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures et autres restes alimentaires) que l'on peut trier à la source, pour assurer un retour au sol sous forme de compost.

Une grande partie de ces biodéchets est incinérée. Ce qui constitue un gaspillage de ressources et d'énergie. Il est donc primordial de trier ces biodéchets à la source afin d'assurer leur retour au sol sous forme de compost.

Nantes métropole propose des dispositifs d'accompagnement des habitants ne disposant pas de jardins ou qui ne souhaitent pas acquérir un composteur individuel, afin de les inciter à se regrouper pour composter leurs déchets alimentaires à proximité de leurs logements.

C'est ainsi que dans le cadre d'un marché public, elle finance l'association Compostri pour déployer un réseau de composteurs collectifs sur le territoire métropolitain.

À travers cet appel à projets, la ville de Couëron souhaite renforcer ce dispositif métropolitain sur son territoire pour répondre à l'obligation, au 1^{er} janvier 2024, de mettre à disposition de tous les habitants une solution de tri à la source de leurs biodéchets.

Nantes Métropole finance la fabrication, l'installation des composteurs (sur des espaces privés ou publics) ainsi que la formation et l'accompagnement des habitants à la gestion de composteurs collectifs. Ces missions sont assurées par Compostri. La ville de Couëron est impliquée dans l'animation des composteurs collectifs sur son territoire et accompagne les habitants dans leurs démarches administratives auprès de Nantes Métropole et de Compostri, notamment sur l'installation des composteurs collectifs sur l'espace public.

Pourquoi composter ses biodéchets ?

Le compostage comporte de nombreux avantages environnementaux, sociaux et économiques. Il permet de :

- Produire son propre engrais gratuitement et nourrir les plantes naturellement en donnant une seconde vie à ses biodéchets,
- Réduire sa production de déchets (les déchets alimentaires représentent 30% du poids moyen d'une poubelle),
- Participer au développement durable de son territoire.
- Répondre aux obligations réglementaires de tri sélectif des biodéchets au 1^{er} janvier 2024

Qu'est-ce que le compostage collectif ?

Le compostage collectif de proximité permet aux habitants de composter leurs **déchets alimentaires** entre voisins, en pied d'immeuble, en copropriété ou dans leur quartier.

Chaque participant contribue à tour de rôle à la gestion et à l'entretien du composteur. C'est une solution pratique pour les foyers qui ne sont pas dotés de jardin ou équipés de matériel individuel. C'est aussi une démarche citoyenne, écologique et conviviale qui facilite le lien social.

Le principe est de trier ses déchets de préparation de repas (épluchures, marc de café, coquilles d'œufs, sachets de thé...) et/ou ses restes alimentaires pour les déposer dans un composteur situé à proximité de son habitation. Ces apports sont complétés par des déchets bruns (feuilles mortes, broyat). Après 6 à 9 mois, les habitants peuvent récupérer et utiliser ce compost pour leurs jardins ou plantes d'intérieur.

Le compostage collectif est une démarche volontaire qui nécessite un peu de temps et d'énergie (aérations régulières, grand retournement...).

Les sites de compostage collectif sont ouverts lors de permanences assurées par le collectif d'habitants. Ces moments partagés permettent de transmettre à tous les gestes à effectuer et surtout de se rencontrer. Un cadenas assure la fermeture du composteur le reste du temps, ceci pour éviter les apports sauvages ou les erreurs de tri.

Qui peut candidater à l'appel à projets « compostage collectif » ?

Cet appel à projet s'adresse à tous les habitants de la commune de Couëron qui n'ont pas de jardin ou qui ne souhaitent pas acquérir un composteur individuel. La demande peut émaner d'associations, de collectifs d'habitants ou de copropriétés.

Pour qu'un composteur collectif fonctionne, il est conseillé de réunir au moins 5 foyers volontaires. Cela permet un apport suffisant de biodéchets pour la taille du composteur et les charges de fonctionnement sont aussi mieux réparties.

Au moins un référent devra être identifié pour porter le projet. Il sera formé "référent de site" (selon le référentiel Ademe) par Compostri, diffusera les bonnes pratiques aux usagers et sera garant du bon fonctionnement du site. Il sera également l'interlocuteur privilégié de la Ville lors de l'instruction du projet et la mise en place si le projet est retenu.

Comment identifier des habitants pour participer ?

Il s'agit de rechercher des voisins intéressés pour former au départ un petit groupe. Une « enquête » peut se faire de vive voix ou à l'aide d'un questionnaire (exemple ci-dessous), à diffuser dans les boîtes aux lettres :

NOUVEAU DANS NOTRE QUARTIER : LE COMPOSTAGE COLLECTIF !

Nous sommes plusieurs habitants du quartier (de l'immeuble, de la copropriété...), intéressés pour mettre en place un composteur partagé. La ville de Couëron et Nantes métropole propose un accompagnement à son installation et son fonctionnement.

Le principe est simple :

- 1 Nous trions nos déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, marc de café...).
- 2 Nous assurons à tour de rôle une permanence d'1/2 h ou 1h pour permettre à chacun de venir les déposer dans un composteur collectif
- 3 Après quelques mois, et un grand retournement annuel, le compost obtenu est ensuite distribué aux participants pour nourrir le jardin, les plantes d'intérieur ou de balcon.
- 4 L'association Compostri nous accompagne tout au long de son installation et ses premières années de fonctionnement.

Si vous aussi, vous avez envie de participer, remplissez ce coupon et déposez-le dans la boîte aux lettres avant leà l'adresse :

.....

- Nom & prénom :
- Téléphone :
- Mail :
- Adresse :
- Étage :
- N° de votre appartement :
- Nombre de personnes dans le foyer :

En fonction du nombre de foyers intéressés par ce projet, nous pourrions déposer un dossier à l'appel à projet « compostage collectif » de la Ville et vous tiendrons informés des suites de ce projet.

Prénoms, noms et mails des personnes à l'initiative du questionnaire.

Caractéristiques d'un site de compostage collectif

Les conditions à réunir pour implanter un composteur collectif sont les suivantes :

- l'espace nécessaire pour l'implantation d'un composteur collectif est d'environ 2 m² pour 15 foyers, 4 m² pour 30 foyers ...,
- les composteurs seront, dans la mesure du possible, implantés à proximité d'une allée piétonne existante, évitant des difficultés d'accès par temps pluvieux.

L'emplacement et le dimensionnement du composteur seront validés avec les services de la Ville et l'association Compostri, et/ou le bailleur ou le syndic le cas échéant.

Descriptif de l'accompagnement

Cet appel à projets permet de bénéficier d'un accompagnement privilégié dans l'installation et la gestion d'un composteur collectif.

Les collectifs d'habitants retenus bénéficieront :

- 1 d'un accompagnement matériel (mise à disposition de composteurs, thermomètre, peson, signalétique)
- 2 d'un accompagnement technique (formation, conseils et aide dans la mise en place du projet et de son suivi)
- 3 de la préparation du terrain si le site choisi se situe sur l'espace public

La Ville de Couëron et l'association Compostri accompagneront les collectifs d'habitants volontaires retenus.

L'association Compostri assurera :

- Le dimensionnement, la fabrication, la livraison, l'installation et le suivi technique du composteur,
- Le conseil, l'animation du réseau de référents de sites, les formations et l'approvisionnement en broyat.

La Ville animera le réseau des composteurs collectifs couëronnais, la mise en relation avec Compostri ainsi que le lien avec le dispositif de Nantes métropole.

En complément, le collectif d'habitants peut adhérer à l'association Compostri s'il souhaite participer à la vie associative ou bénéficier de services de l'association (ex. prêt d'un broyeur).

Cette adhésion à Compostri donne droit à :

- Une assurance responsabilité civile en cas de soucis sur le site,
- Une mise en réseau avec d'autres sites partagés et en particulier les autres sites couëronnais,
- La mise en conformité avec la réglementation,
- Le prêt d'un broyeur en cas de besoin,
- La participation à la vie associative de Compostri,

Les engagements des participants

Pour garantir un partenariat efficace et serein avec l'association Compostri, et le bon déroulement du projet, les habitants doivent s'engager à :

- Suivre une formation (idéalement 2 référents),
- Animer la dynamique citoyenne sur leur site de compostage,
- Participer à l'installation du composteur collectif
- Organiser les permanences hebdomadaires pour le dépôt des biodéchets,
- Assurer les relevés (pesées, foyers impliqués, relevés de température, etc.) et les transmettre à Compostri,
- Renseigner les données du composteur collectif sur le site internet de Compostri,
- Transmettre les changements de contacts de référents et de syndics le cas échéant,
- Avertir Compostri en cas de dysfonctionnement du composteur.

Calendrier de l'appel à projets « compostage collectif »

- Période de candidature : toute l'année.
- Temps moyen de préparation et installation d'un composteur partagé : 6 mois à partir du démarrage de l'accompagnement

Critères d'évaluation et de sélection des projets

Chaque candidat sera contacté par la Ville et Compostri durant l'instruction du dossier afin d'évaluer le projet au regard des critères suivants :

- Nombre de foyers et motivation du groupe de personnes volontaires (rappel : pour être éligible, le projet doit réunir au minimum 5 foyers volontaires),
- Compréhension du rôle de référent. Le référent de site de compostage participe à la mise en place, à la conduite, au suivi du pavillon de compostage. Pour ce faire, il aura la connaissance technique et pratique du dispositif. Il s'assure du bon fonctionnement du site, l'anime, participe à la vie du réseau et assure le lien avec Compostri, pour laquelle il est l'interface avec les habitants.
- Intégration du projet dans la résidence, le quartier,
- Caractéristiques du site d'implantation et organisation de l'aire de compostage souhaitée (quantité et nature des apports, suivi...),
- Modalités d'implication et de mobilisation des habitants de la résidence ou du quartier dans le projet,
- Pérennité du projet,
- Perspectives de valorisation et d'utilisation du compost,
- Qualité globale du projet.

Les projets aidés seront déclarés éligibles sur la base de ces critères, dans la limite de l'enveloppe allouée à cette opération par Nantes métropole et par la Ville.

Dépôt du dossier

Le dépôt du dossier s'effectue :

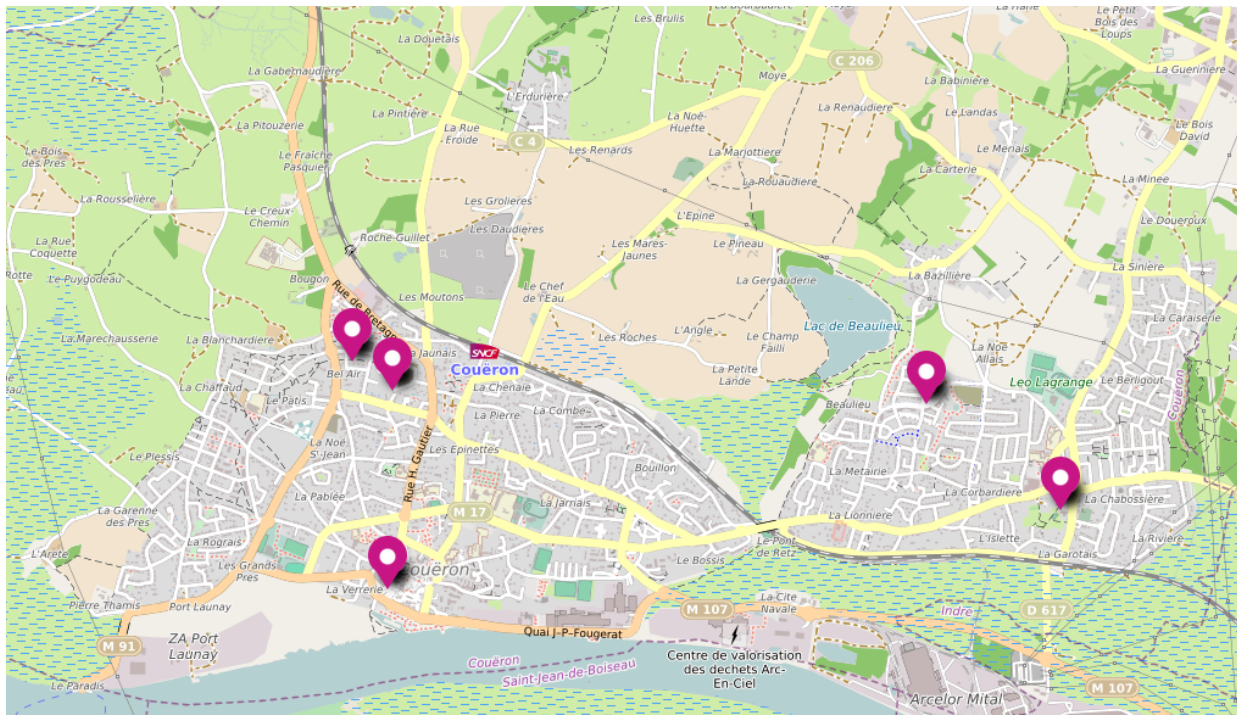
- en ligne sur la plateforme participative « Couëron c'est vous » <https://coueroncestvous.ville-coueron.fr/>
- par courrier à l'adresse suivante : Hôtel de ville – service transition écologique et dialogues citoyens - 8 place Charles de Gaulle - 44220 Couëron

Pour toute question administrative ou technique, contactez le service transition écologique et dialogues citoyens au 02 40 38 58 81

Les composteurs collectifs installés à Couëron

Les habitants qui vivent à proximité d'un composteur collectif peuvent se rendre à une permanence pour en découvrir le fonctionnement et rejoindre le collectif.

Actuellement, Couëron compte 5 sites de compostages collectifs :



- Composteur Jacques Prévert
Adresse : 3 Rue Jacques-Prévert, 44220 Couëron
Pavillon 2,5 m3
Permanences : mercredi de 18h30 à 19h
Contact : composteur.jacquesprevert@gmail.com
Places disponibles : oui
- Composteur du centre socio-culturel Henri Normand
Adresse : Place des cités
Pavillon 2,5 m3
Permanences : samedi de 11h à 11h30
Contact : c.h.n@wanadoo.fr
Places disponibles : oui
- Composteur square Anatole France
Adresse : 3 Rue Jules Ferry, 44220 Couëron
Pavillon 2,5 m3
Permanences : samedi de 11h à 12h
- Composteur Métairie
Adresse : square rue du clos Guineau (angle av. Chevalier de Beaulieu)
Pavillon 2,5 m3
Permanences : samedi de 10h à 10h30
Contact : compost.metairie@mail.fr
Places disponibles : oui

- Composteur Romy Schneider
Adresse : coulée verte (à l'angle de la rue Romy Schneider)
Pavillon 2,5 m3
Permanences : samedi de 11h30 à 12h
Contact :
Places disponibles : oui

Les deux composteurs pédagogiques installés dans les écoles couëronnaises ne sont pas ouverts aux habitants.

Contactez le service transition écologique et dialogues citoyens pour être mis en relation avec les référents de site : democratielocale@mairie-coueron.fr

Les étapes de création du site de compostage collectif

Lorsque le projet est retenu, différentes étapes vont permettre la mise en œuvre du projet dans de bonnes conditions.

Les étapes de l'installation d'un composteur collectif sont les suivantes :

- 1 Participer à la réunion d'information « porteurs de projet » proposé par Compostri (<https://www.compostri.fr/nos-formations/>)
- 2 Définir l'emplacement et le dimensionnement du composteur
- 3 Participer la formation « référent de site » avec Compostri (idéalement 2 référents par site)
- 4 Participer à l'installation du composteur et à son inauguration.
- 5 Organiser les permanences - le composteur n'est pas en accès libre pour que son contenu ne soit pas pollué) et le Retournement (2 à 3 fois par an - le contenu du bac des apports est transféré dans le bac de maturation, pour que le compost poursuive sa décomposition sans intervention).

Entre la réunion d'information et l'inauguration du composteur, il faut compter en moyenne 6 mois. Pour les projets en copropriété, cela peut prendre plus de temps, une validation en assemblée générale étant nécessaire.

Autres aides

Nantes Métropole propose des formations gratuites et des aides à l'achat d'un composteur individuel, d'un lombricomposteur individuel ou d'un broyeur collectif, désormais accessibles en ligne via les e-services.

Les aides à l'acquisition de matériel :

- Bénéficiez jusqu'à 30 € pour l'achat d'un composteur, et 40 € pour un lombricomposteur.
- Bénéficiez d'une aide de 50 % du montant d'achat d'un broyeur, dans la limite de 500 € d'aides pour un groupement d'habitants et de 1 250 € pour une association.

Aides accessibles en ligne via les e-services ci-après : <https://eservices.nantesmetropole.fr/dechets>

CANDIDATURE POUR INSTALLER ET ENTREtenir UN COMPOSTEUR COLLECTIF

Candidature à déposer, en ligne sur la plateforme participative « Couëron c'est vous » ou par courrier auprès du service transition écologique et dialogues citoyens à l'Hôtel de ville, 8 place Charles de Gaulle

Si vous représentez un groupement d'au moins 5 familles, vous pouvez proposer votre candidature avec le bulletin ci-dessous.

Nom du référent : Prénom :
Adresse :
Mail : Tél :

Emplacement proposé pour le composteur :
.....

Je représente un collectif d'au moins 5 familles (4 + la mienne) :

1 – Nom :
Adresse :
Nombre de personnes dans le foyer :

2 - Nom :
Adresse :
Nombre de personnes dans le foyer :

3 - Nom :
Adresse :
Nombre de personnes dans le foyer :

4 - Nom :
Adresse :
Nombre de personnes dans le foyer :

Merci de joindre en annexe la liste complète des familles intéressées.

Nombre de foyers mobilisés au total :

Je me porte volontaire pour m'engager avec au moins 4 familles dans un projet de compostage collectif.

En envoyant ce formulaire, **j'accepte que mes données personnelles soient utilisées** pour mener à bien ma demande.

Date
Signatures